

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,13		< 2	NFU
pH	7,33		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	363		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	16,00		< 25	°C
Chlore libre	0,06			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,17		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	378		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	16,43		< 25	°C
Chlore libre	0,14			mg/l
Chlore total	0,21			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,197	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	10,79	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,14		< 2	NFU
pH	7,28		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	381		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	17,22		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,20			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en juin 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,028	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	4,75	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,33		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	325		180 à 1000	μS/cm à 20 °C
Température	16,90		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,18			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,044	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		μg/l
Fer total	<10		200	μg/l
Nickel	<5	20		μg/l
Plomb	<2	10		μg/l
Somme THM	5,28	100		μg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		μg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,13		< 2	NFU
pH	7,4		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	374		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	16,06		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,21			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en octobre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,177	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,28		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	382		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,38		< 25	°C
Chlore libre	0,21			mg/l
Chlore total	0,25			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,169	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	12		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,98	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION
Arrondissement
7
nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,33		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	366		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	16,68		< 25	°C
Chlore libre	0,15			mg/l
Chlore total	0,21			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en novembre 2024:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,37	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	5	10		µg/l
Somme THM	5,86	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 8

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,43		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	374		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	17,79		< 25	°C
Chlore libre	0,11			mg/l
Chlore total	0,23			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en septembre 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,05	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	7,25	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

nov-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,42		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	365		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	16,54		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,21			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en août 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,032	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	56		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,52	100		µg/l
4 HAP	0,0012	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES